

## **Les ateliers thématiques dans la construction du PEdT**

⇒ **ARTICULATION DES TEMPS DE L'ENFANT**

⇒ **LE VIVRE ENSEMBLE**

⇒ **COHERENCE DE L'ORGANISATION DES TEMPS  
SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

⇒ **CULTURE, SPORT, LOISIRS ET SANTE ... : PARCOURS  
EDUCATIF DE L'ENFANT ?**

Dans le travail de réflexion important mené dans le cadre de la construction du PEdT, les objectifs visés par le PEdT ont été identifiés qui seront repris par le document final

## Compte-Rendu CoPil - 1<sup>ère</sup> réunion Thématique du 13 Avril 2015 à Maillé

Présents : Mesdames ARCHAMBAULT C., BUROLLET, DUCHENE, JAMES, MESTIVIER, PIMBERT, Messieurs PASCAUD et POUJAUD

Excusés : Mmes BOUCHAYER, HÄMMERLE, JOSEAU, OBLIGIS, ROBERT, Mrs BONIN, HURE, MASSE,

### Thème : Articulation des temps de l'enfant

#### ORGANISATION ACTUELLE DES TEMPS

Accueil/Loisirs 7h 8h30

90% des enfants bénéficient du transport scolaire et ce sont les mêmes qui fréquentent les structures de restauration scolaire installée à proximité de chaque école.

Les horaires scolaires sont les suivants :

	Début cours	fin matinée	Reprise am	fin après midi
Maillé	8h50	12h10	13h40	15h30
Marcilly	8h45	12h05	13h35	15h25
Nouâtre	8h40	12h	13h30	15h20

L'amplitude horaire d'un enfant absent de son domicile varie :

- de 8h15 à 15h30 pour celui qui réside près de l'école d'affectation
- de 6h45 à 18h45 pour celui qui fréquente la totalité du service accueil et loisirs.

Soit une amplitude qui varie de 7h15 à 12 h selon les cas.

Une analyse précise est à mener pour avoir une vision claire des situations de chaque enfant.

Horaire transports 2014/2015				
Rive gauche (Pussigny-Ports-Marcilly-Nouâtre-Maillé)			Rive droite (Maillé-Nouâtre-Marcilly)	
<b>Ecoliers</b>			<b>Ecoliers et collégiens</b>	
<b>Aller</b>		<b>Retour</b>		<b>aller</b>
Pussigny place	8h13	Maillé	15h35	Lacelle
Le bec	8h18	Nouâtre	15h40	la chapelle Maillé
Ports	8h23	Marcilly	15h45	Maillé
Vieux ports	8h28	Vieux ports	15h50	Nouâtre COL
Marcilly	8h35	Ports	15h55	Nouâtre MAT
Nouâtre	8h39	Le bec	16h	marcilly
Maillé	8h45	Pussigny place	16h05	
<b>collégiens</b>			<b>Retour écoles</b>	<b>Retour Collège</b>
<b>Aller</b>		<b>Retour</b>		
Pussigny place	8h05	Nouâtre COL	17h	
Le bec	8h10	Nouâtre MAT	17h05	17h
Ports	8h15	Marcilly	17h10	17h05
Vieux ports	8h20	Vieux ports	17h15	17h10
Marcilly	8h25	Ports	17h20	17h15
Nouâtre MAT		Le bec	17h25	17h22
Nouâtre COL	8h30	Pussigny place	17h30	
<b>Mercredi</b>			<b>Mercredi</b>	
<b>Ecoliers</b>			<b>Ecoliers et collégiens</b>	
<b>Aller</b>		<b>Retour</b>		<b>aller</b>
Pussigny place	8h13	Maillé	12h15	Lacelle
Le bec	8h18	Nouâtre	12h20	la chapelle Maillé

Ports	8h23	Marcilly	12h25	Maillé	8h25
Vieux ports	8h28	Vieux ports	12h30	Nouâtre COL	8h30
Marcilly	8h35	Ports	12h35	Nouâtre MAT	8h33
Nouâtre	8h39	Le bec	12h40	Marcilly	8h40
Maillé	8h45	Pussigny place	12h45		

collégiens			
	Aller		Retour
Pussigny place	8h05	Nouâtre COL	12h35
Le bec	8h10	Nouâtre MAT	
Ports	8h15	Marcilly	12h40
Vieux ports	8h20	Vieux ports	12h45
Marcilly	8h25	Ports	12h50
Nouâtre MAT		Le bec	12h55
Nouâtre COL	8h30	Pussigny place	13h

RETOUR		
	écoles	Collège
Marcilly	12h10	
Nouâtre MAT	12h15	
Nouâtre coll		12h35
Maillé	12h20	12h40
la chapelle Maillé	12h25	12h45
Lacelle		12h52

L'organisation des transports est problématique car le CG37, par un courrier du 18 septembre 2014, remet en cause l'organisation horaire adopté qui ne permet pas d'assurer les « enchainements ».

**Les dispositions seront réétudiées par le SIEPVV courant mai 2015.**

La restauration pendant la pause méridienne est actuellement organisée à proximité des 3 écoles par des associations pour Maillé et Marcilly, par la commune pour Nouâtre. A la rentrée le SIEPVV en assure le fonctionnement tout en laissant en place les structures de service.

Le Pedt doit intégrer ce temps de la pause méridienne.

Sur 200 enfants, 50 sont globalement inscrits en moyenne chaque jour au service accueil et loisirs soit le matin soit l'après-midi. Les participants sont bien distincts.

La participation aux activités périscolaires est contrainte par les coûts et par les moyens de transports. Les familles défavorisées ne fréquentent pas la structure d'accueil et n'inscrivent pas non plus leurs enfants à la cantine.

Le centre de Loisirs de Nouâtre de la CCSMT fonctionne le mercredi après midi et pendant les vacances. La représentante de la CCSMT s'est excusée de ne pouvoir participer à la séance thématique du jour.

**Objectifs identifiés : Le projet éducatif doit lutter contre les discriminations et amener ces enfants à participer aux activités périscolaires et favoriser leur socialisation.**

## Temps Accueil-Loisirs

Les familles choisissent la durée de présence de leur enfant au service « accueil et loisirs ». Les activités éducatives sont proposées à partir d'une présence dont la durée est au minimum 1h. Sur ce schéma d'un service souple, au service des familles, c'est 90% des participants qui bénéficient des activités éducatives.

Le matin l'accueil est un temps calme avec des activités adaptées (coloriage, jeux de société, lecture,..) pour faciliter la mise en train avant la classe. Les activités sont mises en place à partir de 15h30.

Sur la tarification appliquée, les temps d'activités éducatives sont facturées 1.20 € de l'heure et le temps d'accueil simple est facturé 1.50 €.

L'encadrement est assuré par au minimum deux personnes, mais la plupart du temps, en fonction des effectifs, c'est trois personnes qui sont présentes sur le service A&L.

## APC/TAP

Les APC se déroulent après la classe l'après midi le mardi et le jeudi par petits groupes . Les enfants concernés n'ont pas, ensuite, la possibilité d'être transportés sur le service A&L. Ceux des écoles éloignées Maillé et Marcilly ne participent pas aux activités éducatives dès lors qu'ils sont en APC , heureusement, pour une durée limitée.

**Cette observation met l'accent sur la nécessité d'intégrer le transport dans le PEdT, comme un élément structurant.**

## **COHERENCE DES TEMPS DE L'ENFANT**

Le PEdT est le moyen d'assurer la cohérence des temps de l'enfant. A ce titre, il se doit d'intégrer le projet d'école qui aujourd'hui n'est que partiellement rédigé car il manque les fiches actions. Le projet d'école 2014/2017 a été présenté en conseil d'école et est porté à la connaissance des membres du CoPil en [annexe du présent compte rendu](#).

De même il est indispensable de disposer du projet éducatif du Centre de Loisirs de Nouâtre. L'apprentissage de la vie en groupe ressort comme un objectif partagé essentiel sur les différents temps.

**Le partage et la mise en cohérence seront discutés lors des 2 prochaines réunions.**

De même les règles de vie semblent répondre aux mêmes attentes mais celles-ci n'ont pas été discutées par les différents acteurs des écoles et du périscolaire.

L'implication de **tous** les parents doit être recherchée afin de partager sur les différents temps de l'enfant.

Les vacances scolaires et leurs modalités (en famille, en ALSH ou en ALH) doivent être évoquées dans le PEdt.

## « Le vivre ensemble »

Etaient présents : MMES ARCHAMBAULT C., BOUCHAYER, BUROLLET, DUCHENE, PIMBERT, SOUBISE, Mrs. BOUDMER, POUJAUD, VAN DEN DORPE,

### **Quelques mots clefs pour définir le vivre ensemble :**

Respect de l'autre, la socialisation, la solidarité, élaborer des règles et les faire vivre, acceptation de l'autre ; enfants/enfants ; enfants/adultes, agir sur son territoire.

### **A partir de ces mots clefs, les points forts :**

## **LE TERRITOIRE DE VIE**

### **Objectifs :**

Permettre à l'enfant d'être acteur de son territoire de vie

Sensibiliser les enfants à la richesse du patrimoine, historique et environnemental

### **Possibilité d'actions:**

A partir de l'inventaire effectué, participation et élaboration de projets autour d'actions et manifestations (Maison du Souvenir, fête de l'eau, triathlon...)

### **Besoins de l'enfant**

### **Objectifs :**

Favoriser le bien-être de l'enfant dans les temps périscolaires

Permettre aux enfants d'appréhender les temps périscolaires comme un temps de détente favorisant l'imaginaire, l'autonomie, l'expérimentation, l'engagement.

### **Possibilités d'actions :**

Penser et aménager les lieux de vie des enfants (réflexion déjà en cours)

Renforcer la communication animatrices/enseignants sur des points de vigilance

## **ETRE ACTEUR**

### **Objectifs :**

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

Rendre les enfants acteurs des temps périscolaires

### **Possibilité d'actions :**

Impliquer les enfants à l'élaboration des règles vie

Impliquer les enfants dans le choix et la nature des projets d'activités/d'animation

Faire participer les enfants à l'évaluation et au bilan des projets d'activités/d'animation

## **COMPLEMENTARITE ECOLES/ACCUEILS PERISCOLAIRES**

### **Objectifs :**

Favoriser la co-animation enseignants/animatrices sur des projets en commun

Mettre en cohérence les règles de vie des enfants sur les temps périscolaires et scolaires

### **Possibilité d'actions :**

Réinvestir les règles de vie de l'école pour les transférer aux temps périscolaires

Etre complémentaire dans la mise en œuvre de projets communs (exemple : projet de l'école de travailler autour du jeu de société, les temps périscolaires peuvent aussi investir ce projet)

## **EVALUATION/OBSERVATION**

### **Objectifs:**

Formaliser l'évaluation des actions mises en œuvre par l'observation

### **Actions possibles :**

Elaboration de grilles simples d'observation

**Comme par exemple :**

Projet d'animation :

Fabrication de moulins à eau dans le cadre de la Fête de l'eau :

Objectifs généraux :

Découvrir son environnement

Expérimenter la force de l'eau

Objectif opérationnel à atteindre (celui que l'on évalue)

Que chaque enfant soit capable de fabriquer son moulin à eau

Cet objectif est facilement observable, l'enfant aura développé des compétences tout au long de l'activité

**IMPLICATION DES FAMILLES****Objectifs:**

Remobiliser les familles autour des projets et de leurs valorisations

Impliquer les familles dans les accueils périscolaires

Les pistes d'actions restent à préciser

**POINTS ANNEXES****Communauté éducative :**

De plus, le PEDT doit affirmer et valoriser que chaque acteur

(parents/enseignants/animatrices/ATSEM/personnel de surveillance...) est complémentaire et à un rôle à jouer dans l'éducation des enfants: principe de coéducation.

Développer la notion de vivre ensemble nécessite une démarche congruente de la part des adultes eux-mêmes.

**Fonction éducative :**

Conforter les animateurs/animatrices dans leur posture professionnelle autour de la fonction éducative : fonction d'autorité (règles, cadre, sanctions...) et d'attention (écoute, hygiène...).

## Compte-Rendu CoPil-3 eme réunion Thématique du 20 avril à Nouâtre

Présents :

Mesdames ARCHAMBAULT C, OBLIGIS M, JOSEAU H, DUCHENE C, BUROLLET S, MESTIVIER C, BOUCHAYER N, LATAPY A et Monsieur POUJAUD D.

Excusés : ARCHAMBAULT K

### **Cohérence de l'organisation des temps scolaires et périscolaires**

#### ✓ Quels liens entre les équipes scolaires et périscolaires ?

Le Service « Accueil et Loisirs » du SIEPVV comprend l'accueil du matin et du soir ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires. Depuis quelques années, ce service est assuré par une équipe permanente d'animateurs.

Cette stabilité de l'équipe du périscolaire favorise la communication avec les équipes d'enseignants des différentes écoles et a également facilité leur identification auprès des enseignants, des parents et des enfants.

Les Temps Activités Périscolaires (TAP) étant menés à proximité de l'école de Nouâtre, le lien entre les équipes éducatives (scolaire et périscolaire) se fait plus facilement. Elles se communiquent les informations nécessaires sur les enfants lors des temps de transition (passage temps scolaire et périscolaire). On constate que le fonctionnement de l'école de Nouâtre est bien intégré par l'équipe du périscolaire ce qui contribue ainsi à une meilleure cohérence et complémentarité des équipes.

Néanmoins, l'éloignement géographique des écoles de Maillé et de Marcilly permet moins ce travail de lien entre les différentes équipes éducatives (scolaire et périscolaire).

A l'instar du « cahier de liaison » qui est réservé à la relation école/famille, sachant que certains parents s'en sont saisis pour donner des informations à l'équipe encadrante des temps périscolaires.

Il a été envisagé et apparu comme nécessaire de créer un outil type « cahier de liaison » qui assurerait davantage la transmission d'informations concernant les enfants et faciliterait ainsi le lien : enseignants/équipe périscolaire ou familles/équipe périscolaire.

Le SIEPVV a souhaité intégrer dans le PEdT, la pause méridienne, à compter de la rentrée de septembre 2015, qui doit être perçue comme un temps éducatif. Elle doit être menée en lien avec des objectifs pédagogiques fixés tels que « favoriser l'autonomie ».

Il s'agit d'accompagner le personnel qui encadre ce temps à porter un autre regard sur leur travail. L'équipe pourrait éventuellement développer des activités liées à l'éducation à la santé en lien avec l'alimentation et ainsi se saisir de certains événements comme « la semaine du goût » par exemple.

Le lien entre l'équipe du périscolaire et l'équipe de l'extrascolaire devra être envisagé même si les organisateurs sont différents. L'ALSH de Nouâtre devra communiquer son projet pédagogique, une fois que celui-ci sera réécrit au vu du travail entrepris par La Communauté de Commune de Sainte Maure de Touraine.

Pour information, pour la période du 2 septembre 2014 au 30 mars 2015, soit 120 jours de fonctionnement du service Accueil et Loisirs, le tableau suivant donne les indicateurs sur une amplitude journalière de 4h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 1h30 le mercredi.

Nombre d'enfants par jour	Nombre d'heures d'encadrement par jour	Nombre d'heures en moyenne par enfant
48	83	2

La répartition financière de la charge s'équilibre entre la participation des familles et la contribution du SIEPVV.

✓ Comment faire pour se connaître et se reconnaître ?

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la stabilité de l'équipe du SIEPVV (animateurs et ATSEM) et des équipes d'enseignants des différentes écoles contribue à une meilleure identification des uns et des autres et une meilleure reconnaissance du travail de chacun.

Pour mieux se faire connaître des familles et ainsi être reconnu, le site internet du SIEPVV présente le personnel du SIEPVV et leurs affectations sur les différents temps éducatifs.

✓ Quelle utilisation et quel partage des locaux ? du mobilier ? des équipements ?

Les locaux des activités péri et extrascolaires appartiennent à la commune de Nouâtre qui les met à disposition par une convention à :

-**La Communauté de Commune de Sainte Maure de Touraine** qui a la compétence extrascolaire (petites et grandes vacances) et le périscolaire (les mercredis après-midi)

-**Le SIEPVV** qui agit sur le temps périscolaire du matin et du soir en intégrant TAP.

Les locaux :

Le périscolaire se fait dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui se situe sur la commune de Nouâtre. Ces locaux sont habilités par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Aucune salle de classe n'est utilisée pour assurer les TAP.

Le matériel :

-Le matériel des écoles appartient au SIEPVV par délégation de compétences

-Le matériel du périscolaire appartient au SIEPVV.

✓ Règles, langages, moyens communs :

Les différentes équipes éducatives soulignent l'importance de la complémentarité entre elles afin d'assurer un parcours éducatif cohérent et de qualité à chaque enfant. Ce travail est garanti par la reconnaissance et le respect des compétences de chacun et par la bonne entente et la communication constante entre les différentes équipes.

Bien que chaque entité a un règlement qui lui est propre, il paraît plus que nécessaire que ces règlements soit reconnus et acceptés de tous afin d'assurer une continuité et une complémentarité des temps éducatifs (scolaire et périscolaire).

La communauté éducative (parents, directeurs d'école, élus, ATSEM, animatrices) a pour point commun d'agir pour le bien être de l'enfant en établissant des règles communes qui détermineront la relation : enfant/adulte, enfant/enfant, adulte/adulte.

Le langage doit être également commun face aux familles et aux enfants, c'est une obligation pour chacune des équipes (scolaire et périscolaire).

**Maintenir une communication étroite aux familles** favorise le travail de coéducation qui est souhaité par l'ensemble des équipes.

Il est important de démontrer aux familles que son enfant est considéré dans sa globalité par les équipes éducatives qui l'accompagnent tout au long de sa journée et de l'année.

✓ Quelle relation entre l'enfant et l'adulte ?

Il a été constaté par l'ensemble de la communauté éducative de l'importance de la relation adulte/enfant et de la nécessité de la cohérence des différentes équipes face à un même public.

Le rôle et la fonction éducative de chacun doivent être reconnus. Peu importe le statut de ces adultes, le comité de pilotage aborde le personnel encadrant comme des adultes référents dont les enfants doivent adopter la même attitude face à eux.

✓ Quelle concertation entre les acteurs et sur quels temps ?

Il se révèle nécessaire de **dégager du temps pour permettre à l'équipe du périscolaire de rencontrer les équipes d'enseignants des différentes écoles**. Néanmoins, il est soulevé la difficulté de multiplier les sollicitations pour des temps de réunions.

Il paraît donc pertinent de s'appuyer sur des temps existants comme par exemple :

-Le conseil d'école où l'équipe périscolaire pourrait être invitée ponctuellement afin de communiquer sur les activités, projets d'animation menés lors TAP et permettre ainsi à l'équipe périscolaire de faire du lien entre le projet d'école et leurs propositions d'animation. Faire le lien avec le projet d'école doit permettre à l'équipe périscolaire de forger leur action éducative en complémentarité et en continuité du temps scolaire.

-Lors de réunion pédagogique des enseignants où l'équipe périscolaire pourrait y être invitée ponctuellement afin que les équipes scolaires expliquent les orientations de leurs projets d'école pour les années futures. En même temps, les équipes enseignantes pourront s'approprier les projets éducatifs développés dans le cadre du péri et de l'extra scolaires

-Les réunions du Comité de pilotage du PEdT qui pourront être des temps permettant l'évaluation des actions entreprises et ainsi voir si les objectifs et les effets sont atteints.

**Suite à ces échanges sur cette thématique : « Cohérence de l'organisation des temps scolaires et périscolaires », il se dégage les objectifs et les indicateurs d'évaluation suivants :**

**Objectifs :**

-Développer la concertation entre les différents partenaires

-Renforcer le partenariat avec les écoles : projet d'école

-Coordonner les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires dans une logique de complémentarité et d'équilibre

-Offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité tout au long de la journée

**Indicateurs quantitatifs :**

- Réunions des équipes éducatives, réunions de coordination, réunions des équipes opérationnelles
- Nombre de réunions du comité de pilotage

**Indicateurs qualitatifs :**

- Participation des différents partenaires au comité de pilotage
- Actions complémentaires déployées
- Complémentarité des activités périscolaires et extrascolaires avec les projets d'écoles

## Compte-Rendu CoPil-4 eme réunion Thématique du 22 avril à Pussigny

Présents :

Mesdames ARCHAMBAULT C, ARCHAMBAULT K, MASSE M-C, FONTAINE D, BRUNET D, DUCHENE C, BUROLLET S, MESTIVIER C, BOUCHAYER N, LATAPY A et Messieurs POUJAUD D, HURE G.

Excusés : JOSEAU H

### **Culture, sport, loisirs et santé ... : Parcours éducatif de l'enfant ?**

- ✓ La recherche commune **d'un parcours éducatif global**.

Pour l'intérêt de l'enfant et de son éducation globale, il faut rechercher les complémentarités et les interactions entre les temps, les espaces, les contenus et les acteurs éducatifs d'un territoire précis.

Cela implique également de prendre le temps nécessaire à une élaboration véritablement partagée des projets de territoire : projet d'école, projets pédagogiques du péri et de l'extra scolaire et Projet Educatif du Territoire.

C'est bien cette complémentarité d'une conception globale de l'éducation de l'enfant par le biais de nos différentes activités qui réunit la communauté éducative dans le cadre de l'élaboration du PEdT du SIEPVV.

Tout au long de sa journée, le temps de l'enfant se divise à travers trois sphères : familiale, scolaire et celle du temps libre. Pour cette dernière, certaines familles font le choix du loisir collectif. La communauté éducative qui traverse ces différents temps doit aborder l'enfant au sein d'un collectif sans oublier la prise en compte de l'individualité.

- ✓ Quels objectifs se fixer pour un parcours éducatif cohérent et de qualité ?

L'enjeu du PEdT du SIEPVV est de :

-Favoriser la réussite éducative de chaque enfant

-Créer un climat scolaire et périscolaire favorable aux apprentissages et à l'épanouissement des enfants.

Il est primordial de définir des objectifs qui seront visés par les différents acteurs éducatifs afin d'en mesurer les effets attendus sur l'enfant.

#### « Favoriser le Vivre ensemble »

#### (Reprise des objectifs donnés dans le CR 2 eme réunion)

#### Territoire de vie

##### **Objectifs :**

Permettre à l'enfant d'être acteur de son territoire de vie

Sensibiliser les enfants à la richesse du patrimoine, historique et environnemental

##### **Possibilité d'actions:**

A partir de l'inventaire effectué, participation et élaboration de projets autour d'actions et manifestations (Maison du Souvenir, fête de l'eau, triathlon...)

##### **Besoins de l'enfant**

L'autonomie : faire seul, grandir, décider, choisir, se responsabiliser.

##### **Objectifs :**

Favoriser le bien-être de l'enfant dans les temps périscolaires

Permettre aux enfants d'appréhender les temps périscolaires comme un temps de détente favorisant l'imaginaire, l'autonomie, l'expérimentation, l'engagement.

##### **Possibilités d'actions :**

Penser et aménager les lieux de vie des enfants (réflexion déjà en cours)

Renforcer la communication animatrices/enseignants sur des points de vigilance

### **Etre acteur**

#### **Objectifs :**

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

Rendre les enfants acteurs des temps périscolaires

#### **Possibilité d'actions :**

Impliquer les enfants à l'élaboration des règles vie

Impliquer les enfants dans le choix et la nature des projets d'activités/d'animation

Faire participer les enfants à l'évaluation et au bilan des projets d'activités/d'animation

### **Complémentarité Ecoles/Accueils Périscolaires**

#### **Objectifs :**

Favoriser la co-animation enseignants/animatrices sur des projets en commun

Mettre en cohérence les règles de vie des enfants sur les temps périscolaires et scolaires

#### **Possibilité d'actions :**

Réinvestir les règles de vie de l'école pour les transférer aux temps périscolaires

Etre complémentaire dans la mise en œuvre de projets communs (exemple : projet de l'école de travailler autour du jeu de société, les temps périscolaires peuvent aussi investir ce projet)

### **« Développer des activités d'éveil et de découverte »**

Les enfants n'ont pas tous la possibilité d'accéder à des activités pour des raisons sociologiques, familiales ou financières. Il paraît important pour la commune d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir des activités diversifiés et variées.

Activité à dominante culturelle : Il est important de stimuler l'esprit des enfants, en leur permettant de mener à bien une démarche d'imagination et d'animation. Pour cela, des activités de créativité seront proposées aux participants. Ces activités permettront de développer l'esprit d'initiative et de d'inventivité.

#### **Objectifs :**

- Initier aux activités culturelles et artistiques diversifiées

- Stimuler les sens, l'écoute, la curiosité, l'imaginaire

Activité à dominante sportive : Des activités sportives permettent à l'enfant de s'épanouir, de se dépasser, d'avoir une meilleure maîtrise de soi. Elles permettent également de dialoguer et adopter des règles de vie collective, de développer un esprit collectif. Elles permettent enfin de développer le fair-play, et à mieux vivre ensemble.

#### **Objectifs :**

- Développer l'épanouissement individuel de chaque enfant,

- Respecter des règles de vie collective et cultiver le respect de soi-même

- Développer le fair-play, la coopération

Activité liée à l'esprit citoyen : Il est important de donner à chaque individu les moyens de se construire et leur permettre d'être les acteurs des temps éducatifs.

#### **Objectifs :**

- Développer un esprit d'ouverture et susciter l'esprit critique

- Valoriser les actions qui permettent une meilleure estime de soi et un accompagnement vers les apprentissages fondamentaux.

#### **Pistes d'action :**

Mise en place d'un conseil d'élèves et/ou s'appuyer sur les délégués pour faire émerger les envies, les idées des enfants

Education à la santé : L'adulte référent doit accompagner l'enfant dans les gestes quotidiens, garantir les règles d'hygiène élémentaires, s'assurer du bien-être de chaque enfant.

**Objectifs :**

-Encourager l'enfant à prendre conscience de ses besoins et favoriser le dialogue pour répondre.

**Pistes d'action :**

-Un travail sur l'alimentation pourra se faire en lien avec le temps de la pause méridienne.

La fonction du jeu dans les temps périscolaires : plaisir, droit à l'erreur, esprit collectif, ludique, détente.

Fonction éducative : motiver, encourager, aider, accompagner à, provoquer les situations d'autonomie.

Réflexion en cours :

L'installation des ENT dans les établissements scolaires est un axe de travail pédagogique à développer. Rappelons que l' ENT (Espace Numérique de Travail) est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire et la collectivité de rattachement.

A ce titre, il constitue le système d'information et de communication de l'établissement, en offrant à chaque usager (enseignant, élève ou étudiant, personnes en relations avec l'élève, personnel administratif, technique ou d'encadrement) un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin pour son activité dans le système éducatif.

**« Favoriser l'implication de tous les parents » :**

***Quel regard les familles portent sur le périscolaire ?*** Le parcours éducatif proposé à chaque enfant doit être connu et partagé avec chaque famille.

Le site internet du SIPEVV est un relais d'information à destination de la communauté éducative des territoires concernés. Il peut devenir un moyen de valorisation des actions éducatives menées sur le temps scolaire et périscolaire et rendre ainsi plus visibles et lisibles les objectifs éducatifs ciblés. Le site est régulièrement consulté par les familles. Il a été conçu comme un espace coopératif grâce à des espaces dédiés à chacun : les élèves, les enseignants, les familles et les élus.

L'association des parents d'élèves (APE) est un relais indispensable de l'information et permet d'entretenir une réflexion partagée.

✓ **Organisation et périodicité**

Période (semaines entre chaque vacance scolaire) : L'équipe périscolaire peut proposer des projets d'animation qui s'organise de manière progressive sur ces quelques semaines sans alourdir la journée de classe. L'enjeu est de faire vivre aux enfants des animations ludiques qui vont leur permettre de favoriser leurs apprentissages. Il est donc plus que nécessaire que les projets proposés pendant le périscolaire puissent être en lien avec le projet d'école, et réciproquement, afin d'avoir des propositions qui permettent d'assurer la continuité et la complémentarité de ces temps éducatifs.

Les activités proposées prennent en compte les capacités et les besoins de chaque tranche d'âge. La coordination des activités peut s'organiser par cycle, ce qui facilitera les menées des animateurs.

**Modalité d'inscription (année) ou pas d'inscription**

L'inscription au temps périscolaire doit demeurer souple.

Seules les activités installées par cycle nécessitent un engagement sur la durée.

### **Organisation actuelle des activités lors des temps périscolaires (matin, soir et TAP).**

#### **Tableau des effectifs moyen fréquentant le service A&L et TAP.**

Rappel des données de l'atelier thématique précédent

Pour information, pour la période du 2 septembre 2014 au 30 mars 2015, soit 120 jours de fonctionnement du service Accueil et Loisirs, le tableau suivant donne les indicateurs sur une amplitude journalière de 4h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 1h30 le mercredi.

Nombre d'enfants par jour	Nombre d'heures d'encadrement par jour	Nombre d'heures en moyenne par enfant
48	83	2

#### **Sieste maternelle**

Elle demeure à vérifier auprès de l'école